



**Commission de Suivi de Site
de la société CLEF
à Ternas**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion mardi 30 mars 2021

Présidée par : M. Franck BERTHEZ, Chef du Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Lieu : En ligne

Objet : CSS de la société CLEF à Ternas

Rédacteur : Jérôme HERBAUT-DEQUIDT

Téléphone : 03 21 63 69 37

PJ : liste des participants + Glossaire

1) Objet de la réunion

Présentation du rapport d'activité 2020. Ce document a été transmis au préalable à l'ensemble des membres de la CSS.

M. Franck BERTHEZ fait un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

II) **Présentation effectuée par Mme BRASSART, responsable HSE et Monsieur GUEGUEN, Directeur.**

ODJ de la présentation

- le réseau CLEF en quelques chiffres,
- les flux logistiques,
- bilan environnemental 2020,
- bilan des incidents / accidents en 2020,
- formations,
- exercices et contrôles,
- actions de prévention des risques.

L'exploitant indique que l'Etude de Dangers du site sera mise à jour en 2022, l'arrêté préfectoral complémentaire du 14 février 2020 constitue le donner acte de l'étude de dangers remise en 2017. Un contact a d'ores et déjà été pris auprès du bureau d'études qui est intervenu dans la mise à jour de l'étude de dangers actée et l'impact des modifications post LUBRIZOL pour le site est en cours d'évaluation.

Echanges :

Hélène COPIN (DREAL HDF) explique qu'une réunion annuelle SEVESO est organisée le 16 avril prochain et que, dans ce cadre, une explication sur la démarche régionale retenue concernant les prélèvements environnementaux en cas de sinistre sera exposée. Des arrêtés-type sont en cours d'élaboration et dans les trois mois à compter de la signature desdits arrêtés, une demande de liste des substances susceptibles d'être émises par les sites en cas de sinistre sera formulée. Les exploitants devront également contracter avec un laboratoire afin d'être en mesure de procéder à la prise d'échantillons conservatoires. L'arrêté Ministériel du 26 mai 2014 qui concerne les sites SEVESO a été modifié dans ce sens mais également sur d'autres aspects (voir plus précisément les annexes IV et V). Tout ceci découle de l'accident survenu sur le site Lubrizol le 26/09/2019.

Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de visite d'inspection en 2020 chez CLEF, à l'inverse de 2019 où une inspection inopinée avait eu lieu dans le cadre du post Lubrizol. En effet, l'établissement CLEF ne comptant pas de tiers dans ses zones d'effets, les visites d'inspection font l'objet d'une fréquence allégée au regard des enjeux limités présentés par le site et ne sont pas donc reconduites chaque année.

Dans le cadre de la crise sanitaire, depuis mi-mars, un point de situation est demandé aux exploitants pour savoir s'il y avait des soucis chez eux.

Au niveau de l'UD de l'Artois, du fait du placement du département en vigilance renforcée, un point de situation hebdomadaire a été demandé même s'il n'y avait pas d'évolution significative.

Le S3PI de l'Artois indique que la prochaine campagne d'Information des Populations sur les Risques Industriels Majeurs sera déployée courant 2022.

Le SDIS62 a également tenu à signaler que sa participation aux exercices POI allait reprendre et qu'il se tenait à la disposition des établissements pour les planifier.

Pour le Préfet,

Le Chef de Bureau délégué,



Franck BERTHEZ

Liste des participants :

Etat

Franck BERTHEZ, préfecture du Pas-de-Calais

Hélène COPIN, Inspecteur des Installations Classées, DREAL HDF, UD de l'Artois

Commandant Olivier DEBOVE, SDIS 62

Jérémy LEROY, SDIS 62

Sébastien COCHARD, DDTM 62

Exploitant

Eric GUGUEN, CLEF Ternas

Lætitia BRASSARD, responsable HSE CLEF Ternas

Salariés

Pas de représentant

Collectivités Territoriales

Pas de représentant

Associations et riverains

Pas de représentant

Etaient aussi présents, Agathe Noury et Jérôme HERBAUT-DEQUIDT pour le S3PI de l'Artois

GLOSSAIRE

QSE (Qualité Sécurité Environnement)

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables)

EDD (Etude de Dangers)

EIPS (Eléments Importants Pour la Sécurité)

PPI (Plan Particulier d'Intervention)

POI (Plan d'Opération Interne)

EPI (Equipement de Protection Individuelle)

ADR (Accord for Dangerous goods by Road) « Accord pour le transport de marchandises Dangereuses par la Route »

RIA (Robinet d'Incendie Armé)